



**CONVENTION CONSTITUTIVE DE  
GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA  
RÉALISATION D'UNE PRESTATION  
D'ASSURANCE DE LA FLOTTE AUTOMOBILE**

**AVENANT N°1**

**Août 2019**

## ENTRE :

La **communauté d'agglomération Grand Chambéry**, représentée par Monsieur Marc CHAUVIN, vice-président chargé des ressources humaines et des moyens des services, dûment habilité à la signature de la présente par décision du Bureau réuni le xxxxxxxxxxxx,

**ET**

Le **syndicat mixte Savoie Déchets**, représenté par Monsieur Lionel MITHIEUX, Président, dûment habilité à la signature de la présente par délibération du Comité syndical réuni le xxxxxx,

**ET**

La **commune de Chambéry**, représentée par Monsieur Michel DANTIN, Maire, dûment habilité à la signature de la présente par délibération du Conseil municipal réuni le xxxxxx,

**ET**

La **commune de Bassens**, représentée par Monsieur Alain THIEFFENAT, Maire, dûment habilité à la signature de la présente par délibération du Conseil municipal réuni le xxxxxxxx,

**ET**

La **commune de Challes-les-Eaux**, représentée par Madame Josette REMY, Maire, dûment habilitée à la signature de la présente par délibération du Conseil municipal réuni le xxxxxxxx,

**ET**

La **commune de La Motte-Servolex**, représentée par Monsieur Luc BERTHOUD, Maire, dûment habilité à la signature de la présente par délibération du Conseil municipal réuni le xxxxxx,

**ET**

Le **centre communal d'action sociale de La Motte-Servolex**, représenté par Monsieur Luc BERTHOUD, Président, dûment habilité à la signature de la présente par délibération du Conseil d'administration réuni le xxxxxxxxxxxx,

**ET**

La **commune de La Ravoire**, représentée par Monsieur Frédéric BRET, Maire, dûment habilité à la signature de la présente par délibération du Conseil municipal réuni le xxxxxxxx,

**ET**

La **commune de Saint-Jeoire-Prieuré**, représentée par Monsieur Jean-Marc LÉOUTRE, Maire, dûment habilité à la signature de la présente par délibération du Conseil municipal réuni le xxxxxxxx,

**ET**

La **commune de Vimines**, représentée par Monsieur Lionel MITHIEUX, Maire, dûment habilité à la signature de la présente par délibération du Conseil municipal réuni le xxxxxxxxxxxx,

## IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

### Préambule

La présente convention a pour objet la constitution, entre les membres ci-dessus cités, d'un groupement de commandes en vue de la passation d'un marché public ayant pour objet la réalisation d'une prestation d'assurance de la flotte automobile de chacun des membres.

Cette convention est entrée en vigueur dès sa signature par les parties (courant septembre 2015) pour une durée allant jusqu'à expiration de la durée du marché de prestation d'assurance de la flotte automobile, soit, initialement, au 31/12/2019.

### **ARTICLE 1 : CONTENU DE L'AVENANT**

La présente convention est prolongée pour une durée d'un an afin de concorder avec le terme du marché de prestation d'assurance de la flotte automobile concerné, lui-même prolongé par avenant pour une durée d'un an.

### **ARTICLE 2 : COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU GROUPEMENT**

La commission d'appel d'offres de Grand Chambéry sera chargée de valider la passation de l'avenant de prolongation du marché de prestation d'assurance de la flotte automobile concerné.

### **ARTICLE 3 : AUTRES**

Toutes les clauses initiales de la convention non modifiées par le présent avenant restent inchangées.

Pour Grand Chambéry,  
Le vice-président chargé des ressources  
humaines et des moyens des services  
Fait à Chambéry le

Pour la commune de Chambéry,  
Le Maire  
Fait à Chambéry le

Pour Savoie Déchets,  
Le Président  
Fait à Chambéry le

Pour la commune de Bassens,  
Le Maire  
Fait à Bassens le

Pour la commune de Challes-les-Eaux,  
Le Maire  
Fait à Challes-les-Eaux le

Pour la commune de La Motte-Servolex,  
Le Maire  
Fait à La Motte-Servolex le

Pour le centre communal d'action sociale de La  
Motte-Servolex,  
Le Président  
Fait à La Motte-Servolex le

Pour la commune de La Ravoire,  
Le Maire  
Fait à La Ravoire le

Pour la commune de Saint-Jeoire Prieuré,  
Le Maire  
Fait à Saint-Jeoire Prieuré le

Pour la commune de Vimines,  
Le Maire  
Fait à Vimines le